

Affaires courantes

consultations constructives aient eu lieu. Ils craignent qu'on n'ait pas procédé à des consultations.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient d'un groupe d'agriculteurs de la Saskatchewan qui éprouvent de vives inquiétudes parce que l'avoine ne relève plus de la Commission canadienne du blé. Ils demandent au gouvernement de confier de nouveau à la commission la commercialisation de cette céréale et d'accorder à l'orge et à l'avoine la même protection qu'au blé en prévoyant que ces deux denrées ne peuvent être soustraites à la compétence de la Commission canadienne du blé que par une décision du Parlement.

LES ÉTATS BALTES

M. Stan Keyes (Hamilton—Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, aux termes de l'article 36 du Règlement, une pétition que le greffier des pétitions a jugée conforme aux exigences du Règlement. Elle contient quelque 612 signatures de Canadiens de villes et localités dont les suivantes: Hamilton, Burlington, Toronto, Lynden, Mount Hope, Lancaster, Dundas, Stoney Creek, Guelph et Grimsby.

Les pétitionnaires formulent cinq demandes: 1. Que les membres du Parlement canadien reconnaissent immédiatement le gouvernement démocratiquement élu de la république lituanienne et établissent des relations diplomatiques avec lui. 2. Qu'ils exigent que l'Union soviétique s'abstienne de dissoudre le gouvernement légitime de Lituanie. 3. Qu'ils exigent que l'Union soviétique retire toutes ses forces militaires d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie. 4. Qu'ils exigent l'amorce de négociations entre l'Union soviétique et la Lituanie et veillent à ce qu'il y ait une médiation internationale au cours de ces négociations.

• (1130)

Cinquièmement, les pétitionnaires prient les membres du Parlement canadien de prendre acte de leur demande que l'aide internationale inconditionnelle consentie à l'Union soviétique, sous forme de crédits et de céréales fourragères, soit assujettie à deux conditions, le retrait des troupes soviétiques des États baltes et la résolution de la crise balte.

LE MOYEN-ORIENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une longue péti-

tion au nom de citoyens de Sarnia et de Cambridge, en Ontario, et des localités de Sorrento, Salmon Arm, Hefley Creek, Kamloops, Pritchard, Avola, Blue River, Clearwater et Chasde, en Colombie-Britannique. Une pétition nous a également été envoyée par Kylee Olund au nom d'élèves de l'école primaire de Rayleigh. Nous en avons reçu une autre de Carmel Burke et de Rebecca Cameron, de l'école secondaire de Valleyview. D'autres nous sont parvenues de l'école secondaire de Clearwater, de l'école secondaire de Sahali, d'un certain nombre d'appartements de Hamilton, en Ontario, et beaucoup d'autres encore trop nombreuses pour les mentionner.

Les pétitionnaires expriment tous leur appui pour la fin de la guerre dans le Golfe, pour la paix et pour le retour au pays des troupes canadiennes dépêchées dans la région du Golfe. Ils appuient les initiatives de paix pour le Koweït et le Moyen-Orient en général et les négociations pour en arriver à des solutions pacifiques au conflit en cours, et ils souhaitent que le Canada joue un rôle militaire de soutien plutôt qu'offensif.

Pour être juste, je dois mentionner que nous avons également reçu une pétition d'un certain nombre d'élèves de l'école secondaire de Sahali qui appuient en fait une intervention militaire offensive du Canada dans la région du Golfe.

Ces pétitions contiennent des centaines de noms. Le total n'atteint certes pas le chiffre de 500 000 mentionné plus tôt par mon collègue, mais nous nous en approchons.

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à déposer à la Chambre aujourd'hui, signées de commettants d'Ottawa—Vanier, au 160 rue Charlotte, et dans d'autres résidences des environs du bureau de poste qui est menacé de fermeture. Ces commettants demandent à la Chambre, par pétitions, de presser la Société canadienne des postes de réviser sa décision de fermer la succursale située au 580 Rideau sous prétexte qu'ils sont en train de concentrer les efforts à d'autres endroits.

Ces gens prétendent, avec justice, que cette décision malheureuse imposera aux vieillards de la région un fardeau additionnel et que depuis nombre d'années ils se sont habitués à ce service postal situé au 580 Rideau et aimeraient que le Parlement encourage la Société canadienne des postes à changer d'opinion.